

Séance du 20 décembre 2022
DL-2022-168

Date de convocation : 14 décembre 2022

Date de Publication : 22 décembre 2022

L'an deux mil vingt deux

Vingt décembre à dix-neuf heures.

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Claudine DAUGUET (arrivée à 19h34), Valérie BOITTIN (arrivée à 19h18), Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU (arrivée à 19h58), MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Alain BELLAY (arrivée à 18h16), Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE (arrivé à 19h58), Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE Kerdaniel.

Était suppléé : NEANT

Avaient donné procuration : Mme Michèle GILLES à M. Régis FORVEILLE, Mme Danièle DENIAU à M. David BESNEUX, M. Olivier ALLAIN à M. Gervais HAMEAU

Absents excusés : Mme Valérie DENOU, MM. Stéphane BIGOT, Bruno BOUVIER

Absentes non excusées : Mmes Aude LEZORAINE, Véronica BIGNON, Maryvonne VOISIN

Secrétaire de séance : Mme Mélanie BIDAULT

Assistaient à la séance : M. Hervé-Pierre MALTRUD, Mme Corinne LASNE

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU
29 NOVEMBRE 2022

Le Conseil Communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 5211-1,

VU l'ordonnance n° 2021-1310 du 07 octobre 2021, dont les dispositions entrent en vigueur le 1er juillet 2022,

CONSIDERANT que le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le secrétaire de séance, est arrêté au commencement de la séance suivante et signé par le président et le secrétaire,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 30

Abstention : 0

Pour : 30

Contre : 0

→ APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 29 novembre 2022.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Mélanie BIDAULT.

Le Président,
Gilles LIGOT.

Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le 22/12/2022



ID : 053-245300355-20221220-DL_2022_168-DE

Séance du 20 décembre 2022
DL-2022-169

Date de convocation : 14 décembre 2022

Date de Publication : 22 décembre 2022

L'an deux mil vingt deux

Vingt décembre à dix-neuf heures.

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Claudine DAUGUET (arrivée à 19h34), Valérie BOITTIN (arrivée à 19h18), Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU (arrivée à 19h58), MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Alain BELLAY (arrivée à 18h16), Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE (arrivé à 19h58), Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE Kerdaniel.

Était suppléé : NEANT

Avait donné procuration : Mme Michèle GILLES à M. Régis FORVEILLE, Mme Danièle DENIAU à M. David BESNEUX, M. Olivier ALLAIN à M. Gervais HAMEAU

Absents excusés : Mme Valérie DENOUE, MM. Stéphane BIGOT, Bruno BOUVIER

Absentes non excusées : Mmes Aude LEZORAINE, Véronica BIGNON, Maryvonne VOISIN

Secrétaire de séance : Mme Mélanie BIDAULT

Assistaient à la séance : M. Hervé-Pierre MALTRUD, Mme Corinne LASNE

**EXTENSION DU SIEGE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES - TRANCHE 5 :
DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR/DSIL 2023**

Le Conseil Communautaire,

VU l'appel à projet commun lancé par la préfecture de la Mayenne le 14 octobre 2022 pour l'attribution des dotations de soutien à l'investissement des collectivités : dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) – année 2023,

VU l'état d'avancement du projet d'extension du siège de la Communauté de Communes de l'Ernée,

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 29 novembre 2022 qui a approuvé l'inscription du projet d'extension de la Communauté de communes de l'Ernée – tranche 5 en priorité 1 au titre de la programmation de la DETR 2023

VU le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Poste	Montant HT	Financier	%	Montant
Surélévation du bâtiment principal				
Fondations spéciales	59 900 €			
Gros-œuvre	85 000 €	ETAT - DETR 2023	18,46	240 000 €
Charpente métallique	302 700 €	40 % de 600 000 €		
Étanchéité	81 260 €			
Bardage	88 387 €	REGION	15,38	200 000 €
Menuiseries extérieures alu / serrurerie	213 682 €	Future contractualisation		
Menuiseries intérieures	31 010 €			
Cloison doublage / plafond	50 945 €	DEPARTEMENT	15,38	200 000 €
Carrelage / Faïence / Résine	4 882 €	Future contractualisation		
Peinture	37 889 €			
Electricité	74 265 €	CCE	50,76	660 000 €
Chauffage PAC	69 650 €	Autofinancement		
VMC	39 550 €			
Plomberie sanitaire	9 765 €			
Modification bâtiment R+1				
Étanchéité	12 920 €			
Bardage	34 106 €			
Menuiseries intérieures	6 570 €			



Cloison doublage / plafond	13 870 €			
Carrelage / Faïence / Résine	8 540 €			
Peinture	9 288 €			
Adaptation RDC				
Menuiseries intérieures	6 080 €			
Cloison doublage - Plafond	9 880 €			
Carrelage - Faïence - Résine	2 500 €			
Peinture	3 420 €			
Honoraires divers	43 941 €			
TOTAL	1 300 000 €	TOTAL	100	1 300 000€

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 6 décembre 2022,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 13 décembre 2022,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 30

Abstention : 0

Pour : 30

Contre : 0

→ **APPROUVE** le plan de financement tel que présenté.

→ **AUTORISE** le Président à solliciter un financement auprès de l'Etat au titre de la case 3E de la DETR pour le dossier d'extension du siège de la Communauté de communes de l'Ernée Tranche 5.

→ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document en lien avec la présente délibération.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Mélania BIDAULT.

Le Président,
Gilles LIGOT.

Séance du 20 décembre 2022
DL-2022-170

Date de convocation : 14 décembre 2022

Date de Publication : 22 décembre 2022

L'an deux mil vingt deux

Vingt décembre à dix-neuf heures.

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Claudine DAUGUET (arrivée à 19h34), Valérie BOITTIN (arrivée à 19h18), Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU (arrivée à 19h58), MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Alain BELLAY (arrivée à 18h16), Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE (arrivé à 19h58), Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE Kerdaniel.

Était suppléé : NEANT

Avaient donné procuration : Mme Michèle GILLES à M. Régis FORVEILLE, Mme Danièle DENIAU à M. David BESNEUX, M. Olivier ALLAIN à M. Gervais HAMEAU

Absents excusés : Mme Valérie DENOUE, MM. Stéphane BIGOT, Bruno BOUVIER

Absentes non excusées : Mmes Aude LEZORAINE, Véronica BIGNON, Maryvonne VOISIN

Secrétaire de séance : Mme Mélanie BIDAULT

Assistaient à la séance : M. Hervé-Pierre MALTRUD, Mme Corinne LASNE

CREATION D'UN ESPACE DE LOISIRS DANS L'ANCIENNE FONDERIE LOUIS DERBRE A ERNEE :
DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR ET/OU DSIL 2023

Le Conseil Communautaire,

VU l'appel à projet commun lancé par la préfecture de la Mayenne le 14 octobre 2022 pour l'attribution des dotations de soutien à l'investissement des collectivités : dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) – année 2023,

VU l'état d'avancement du projet de création d'un espace de loisirs dans l'ancienne fonderie Louis Derbré à Ernée,

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 29 novembre 2022 qui a approuvé l'inscription du projet du dossier de création d'un espace de loisirs dans l'ancienne fonderie Louis Derbré à Ernée en priorité 2 au titre du cadre 3E la DETR et au titre du b) de la DSIL 2023.

VU le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Poste	Montant HT	Financier	%	Montant
Gros-œuvre	63 820,40 €	ETAT	40	188 000 €
Charpente/couverture/bardage	52 903 €	DETR 2023		
Menuiseries extérieures / auvent	55 025 €			
Menuiseries intérieures	19 851 €	REGION	12,76	60 000 €
Cloison doublages – plafond	55 026 €	France relance (acquis)		
Chambre froide	14 120 €			
Carrelage faïence	28 104 €	DEPARTEMENT	17,02	80 000 €
Peinture	14 007 €			
Electricité / courant faible / sécurité incendie	46 130 €	CCE	30,22	142 000 €
Chauffage gaz	42 200 €	Autofinancement		
VMC	27 500 €			
Plomberie – sanitaire	6 650 €			
Honoraires maîtrise d'œuvre	36 153,60 €			
Honoraires divers	8 510 €			
TOTAL	470 000 €	TOTAL	100	470 000 €

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 6 décembre 2022,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 13 décembre 2022,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 30

Abstention : 0

Pour : 30

Contre : 0

→ **APPROUVE** le plan de financement tel que présenté.

→ **AUTORISE** le Président à solliciter un financement auprès de l'Etat au titre de la case 3E de la DETR et au titre du b) de la DSIL pour le dossier de création d'un espace de loisirs dans l'ancienne fonderie Louis Derbré à Ernée.

→ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document en lien avec la présente délibération.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Mélanie BIDAULT.

Le Président,
Gilles LIGOT.

Séance du 20 décembre 2022
DL-2022-171

Date de convocation : 14 décembre 2022

Date de Publication : 22 décembre 2022

L'an deux mil vingt deux

Vingt décembre à dix-neuf heures.

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Claudine DAUGUET (arrivée à 19h34), Valérie BOITTIN (arrivée à 19h18), Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU (arrivée à 19h58), MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Alain BELLAY (arrivée à 18h16), Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE (arrivé à 19h58), Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE Kerdaniel.

Était suppléé : NEANT

Avient donné procuration : Mme Michèle GILLES à M. Régis FORVEILLE, Mme Danièle DENIAU à M. David BESNEUX, M. Olivier ALLAIN à M. Gervais HAMEAU

Absents excusés : Mme Valérie DENOUE, MM. Stéphane BIGOT, Bruno BOUVIER

Absentes non excusées : Mmes Aude LEZORAINE, Véronica BIGNON, Maryvonne VOISIN

Secrétaire de séance : Mme Mélanie BIDAULT

Assistaient à la séance : M. Hervé-Pierre MALTRUD, Mme Corinne LASNE

Assistaient à la séance : M. Hervé-Pierre MALTRUD, Mme Corinne LASNE

GROUPE D'ACTION LOCAL HAUTE MAYENNE : AVENANT VISANT A PROLONGER LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LES 4 EPCI DE HAUTE MAYENNE

Le Conseil Communautaire,

VU l'article L 5221-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la convention relative à la mise en œuvre du programme européen LEADER 2014/2020 signée entre Mayenne Communauté, la Communauté de communes du Bocage Mayennais, la Communauté de communes de l'Ernée et la Communauté de communes du Mont des Avaloirs, en date du 23/01/2017,

VU la synthèse de la candidature LEADER 2023/2027,

VU l'avenant n°1 à la Convention de partenariat entre les 4 EPCI,

VU la délibération de la structure porteuse du GAL (Mayenne Communauté) en date du 01/12/2022 autorisant le Président de la structure porteuse à signer le dit avenant,

VU le rapport de présentation,

CONSIDERANT qu'initialement, cette convention a été conclue pour la durée de conduite du programme LEADER et devait donc s'éteindre le 31 décembre 2021,

CONSIDERANT qu'une enveloppe de transition a été attribuée au GAL Haute Mayenne pour les années 2021/2022,

CONSIDERANT que la gestion de ce programme courra jusqu'en décembre 2025 (date limite de paiement aux bénéficiaires),

CONSIDERANT le nouvel appel à candidature régional au programme LEADER 2023/2027,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 31

Abstention : 0

Pour : 31

Contre : 0

→ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 à la convention de partenariat entre les 4 EPCI de Haute Mayenne pour la mise en œuvre de la démarche LEADER afin de la prolonger jusqu'au 31/12/2025.

Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le 22/12/2022

ID : 053-245300355-20221220-DL_2022_171-DE



→ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document en lien avec la présente délibération.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Mélanie BIDAULT.

Le Président,
Gilles LIGOT.

Séance du 20 décembre 2022
DL-2022-172

Date de convocation : 14 décembre 2022

Date de Publication : 22 décembre 2022

L'an deux mil vingt deux

Vingt décembre à dix-neuf heures.

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Claudine DAUGUET (arrivée à 19h34), Valérie BOITTIN (arrivée à 19h18), Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU (arrivée à 19h58), MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Alain BELLAY (arrivée à 18h16), Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE (arrivé à 19h58), Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE Kerdaniel.

Était suppléé : NEANT

Avaient donné procuration : Mme Michèle GILLES à M. Régis FORVEILLE, Mme Danièle DENIAU à M. David BESNEUX, M. Olivier ALLAIN à M. Gervais HAMEAU

Absents excusés : Mme Valérie DENOUE, MM. Stéphane BIGOT, Bruno BOUVIER

Absentes non excusées : Mmes Aude LEZORAINE, Véronica BIGNON, Maryvonne VOISIN

Secrétaire de séance : Mme Mélanie BIDAULT

Assistaient à la séance : M. Hervé-Pierre MALTRUD, Mme Corinne LASNE

ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ERNEE AUPRES DU CENTRE D'ETUDES ET
D'EXPERTISE SUR LES RISQUES, L'ENVIRONNEMENT, LA MOBILITE ET L'AMENAGEMENT
(CEREMA)

Le Conseil Communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX, modifié par l'article 159 de loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,

VU le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertises sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement modifié par le décret n° 2022-897 du 16 juin 2022,

VU la délibération du conseil d'administration du CEREMA n°2022-12 relative aux conditions générales d'adhésion au CEREMA,

VU la délibération du conseil d'administration du CEREMA n°2022-13 fixant le barème de la contribution annuelle des collectivités territoriales et leurs groupements adhérents,

VU le budget prévisionnel de l'exercice 2023,

VU le rapport de présentation ;

CONSIDERANT les ambitions et les problématiques de la Communauté de Communes de l'Ernée dans de nombreux domaines d'expertise du CEREMA,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 32

Abstention : 0

Pour : 32

Contre : 0

→ **AUTORISE** l'adhésion de la Communauté de Communes de l'Ernée auprès du Cerema (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement), pour une période initiale courant jusqu'au 31 décembre de la quatrième année pleine d'adhésion, puis renouvelable annuellement par tacite reconduction

→ **DESIGNE** Gilles LIGOT pour représenter la Communauté de communes de l'Ernée au titre de cette adhésion,

Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le 22/12/2022

ID : 053-245300355-20221220-DL_2022_172-DE



→ AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette adhésion.

*Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,*

La secrétaire de séance,
Mélanie BIDAULT.

Le Président,
Gilles LIGOT.

Séance du 20 décembre 2022
DL-2022-173

Date de convocation : 14 décembre 2022

Date de Publication : 22 décembre 2022

L'an deux mil vingt deux

Vingt décembre à dix-neuf heures.

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Claudine DAUGUET (arrivée à 19h34), Valérie BOITTIN (arrivée à 19h18), Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU (arrivée à 19h58), MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Alain BELLAY (arrivée à 18h16), Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE (arrivé à 19h58), Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE Kerdaniel.

Était suppléé : NEANT

Avait donné procuration : Mme Michèle GILLES à M. Régis FORVEILLE, Mme Danièle DENIAU à M. David BESNEUX, M. Olivier ALLAIN à M. Gervais HAMEAU

Absents excusés : Mme Valérie DENOUE, MM. Stéphane BIGOT, Bruno BOUVIER

Absentes non excusées : Mmes Aude LEZORAINE, Véronica BIGNON, Maryvonne VOISIN

Secrétaire de séance : Mme Mélanie BIDAULT

Assistaient à la séance : M. Hervé-Pierre MALTRUD, Mme Corinne LASNE

ZA LA BUTTE A VAUTORTE : MODIFICATION DU CAHIER DES CHARGES DE LA ZONE D'ACTIVITE

Le Conseil Communautaire,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la République (NOTRe)

VU le Code général des collectivités territoriales, articles L.5214-16 et L.5211-17,

VU la délibération n° 2018-051 du Conseil communautaire du 12 mars 2018 relative à la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des ZAE, en application de la loi NOTRe,

VU la délibération n° 2021-97 autorisant la cession d'une partie au profit de la SCI KERGUELEN,

VU la délibération n° 2022-84 autorisant la cession à la SCI KERGUELEN des parcelles n° D 1162 et D 1160 d'une contenance de 3 254 m² pour un montant de 19 524 €,

VU le cahier des charges du lotissement communal « la Butte » à Vautorte réservé aux activités industrielles et artisanales,

VU la nécessité de supprimer de l'article 8 du cahier des charges susvisé la mention interdisant la division des parcelles afin de pouvoir procéder à la vente,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 06/12/2022,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 13/12/2022,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 32

Abstention : 0

Pour : 32

Contre : 0

→ **APPROUVE** la suppression du dernier paragraphe de l'article 8 du cahier des charges de la ZA de la Butte à Vautorte joint au rapport,

→ **AUTORISE** le Président à signer tout document utile à cet effet.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Mélanie BIDAULT.

Le Président,
Gilles LIGOT.

Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le 22/12/2022



ID : 053-245300355-20221220-DL_2022_173-DE

Séance du 20 décembre 2022
DL-2022-174

Date de convocation : 14 décembre 2022

Date de Publication : 22 décembre 2022

L'an deux mil vingt deux

Vingt décembre à dix-neuf heures.

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Claudine DAUGUET (arrivée à 19h34), Valérie BOITTIN (arrivée à 19h18), Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU (arrivée à 19h58), MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Alain BELLAY (arrivée à 18h16), Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE (arrivé à 19h58), Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE Kerdaniel.

Était suppléé : NEANT

Avaient donné procuration : Mme Michèle GILLES à M. Régis FORVEILLE, Mme Danièle DENIAU à M. David BESNEUX, M. Olivier ALLAIN à M. Gervais HAMEAU

Absents excusés : Mme Valérie DENOUE, MM. Stéphane BIGOT, Bruno BOUVIER

Absentes non excusées : Mmes Aude LEZORAINE, Véronica BIGNON, Maryvonne VOISIN

Secrétaire de séance : Mme Mélanie BIDAULT

Assistaient à la séance : M. Hervé-Pierre MALTRUD, Mme Corinne LASNE

PARC D'ACTIVITES DE LA BRIMONNIERE A ERNEE : VENTE D'UNE PARCELLE A DESTINATION DE LA SCI ERNEE VET – MODIFICATION DE LA DENOMINATION SOCIALE DE L'ACHETEUR

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2022-081 du 5 juillet 2022 autorisant la cession de la parcelle BL 423 ;

CONSIDERANT la nécessité de modifier la délibération DL-2022-081 du 5 juillet 2022 afin d'accéder à la demande de changement de nom de la société acquéreuse

CONSIDERANT la demande de changement de nom de la société acquéreuse,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 13/12/2022,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 32

Abstention : 0

Pour : 32

Contre : 0

→ **MODIFIE** la délibération DL-2022-081 du 5 juillet 2022 sur la dénomination sociale de l'acquéreur

→ **ENTERINE** la vente de la parcelle BL 423 à la SCI ERNEE VET en lieu et place de la SCI VET ERNEE

→ **AUTORISE** le Président à signer tout document utile à cet effet.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Mélanie BIDAULT.

Le Président,
Gilles LIGOT.

Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le 22/12/2022



ID : 053-245300355-20221220-DL_2022_174-DE

Séance du 20 décembre 2022
DL-2022-175

Date de convocation : 14 décembre 2022

Date de Publication : 22 décembre 2022

L'an deux mil vingt deux

Vingt décembre à dix-neuf heures.

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Claudine DAUGUET (arrivée à 19h34), Valérie BOITTIN (arrivée à 19h18), Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU (arrivée à 19h58), MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Alain BELLAY (arrivée à 18h16), Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE (arrivé à 19h58), Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE Kerdaniel.

Était suppléé : NEANT

Avaient donné procuration : Mme Michèle GILLES à M. Régis FORVEILLE, Mme Danièle DENIAU à M. David BESNEUX, M. Olivier ALLAIN à M. Gervais HAMEAU

Absents excusés : Mme Valérie DENOUE, MM. Stéphane BIGOT, Bruno BOUVIER

Absentes non excusées : Mmes Aude LEZORAINE, Véronica BIGNON, Maryvonne VOISIN

Secrétaire de séance : Mme Mélanie BIDAULT

Assistaient à la séance : M. Hervé-Pierre MALTRUD, Mme Corinne LASNE

PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ERNEE A LA PROTECTION SOCIALE
COMPLEMENTAIRE DE SES AGENTS DANS LE CADRE D'UNE PROCEDURE DE LABELLISATION

Le Conseil Communautaire,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale,

VU le code de la Fonction publique et notamment ses articles L827-1 à L827-12

VU le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

VU la circulaire n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents,

VU l'avis du Comité technique en date du 22/11/2022,

CONSIDERANT que la collectivité peut apporter sa participation soit au titre du risque "santé"(risques liés à l'intégrité physique de la personne et ceux liés à la maternité), soit au titre du risque "prévoyance" (risques liés à l'incapacité, l'invalidité et le décès), soit au titre des deux risques,

CONSIDERANT que sont éligibles à cette participation les contrats et règlements en matière de santé ou de prévoyance remplissant la condition de solidarité entre les bénéficiaires, actifs ou retraités, attestée par la délivrance d'un label dans les conditions prévues ou vérifiée dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence.

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau Communautaire en date 6/12/2022,

CONDIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 13/12/2022,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 32

Abstention : 0

Pour : 32

Contre : 0

Article 1 : APPROUVE la participation de la Communauté de communes à la protection sociale complémentaire de ses agents, selon les conditions suivantes :

- Mise en œuvre : La communauté de communes de l'Ernée accorde sa participation aux dépenses de protection sociale complémentaires des fonctionnaires, des agents de droit public et des agents de droit privé en activité pour le risque santé dans le cadre du dispositif de labellisation, à compter du 1/01/2023.

- Les bénéficiaires : les agents titulaires, les agents non-titulaires en position d'activité et qui bénéficient
- Montant des dépenses et critères de participation : le montant de la participation par agent est de 25 € bruts mensuels. Ce montant est proratisé au temps de travail effectif pour les agents à temps non complet. Concernant les agents à temps partiel dont la quotité varie entre 50 et 99 %, le montant de la participation est versé en totalité.
- Modalité de versement : Le mode de versement de participation est un versement direct aux agents, dans le maximum du montant de la cotisation ou de la prime qui serait dû en l'absence d'aide. L'agent devra fournir une attestation de labellisation à son employeur.

Article 2 : CHARGE le Président de la mise en œuvre de la présente délibération.

*Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,*

La secrétaire de séance,
Mélania BIDAULT.

Le Président,
Gilles LIGOT.

Séance du 20 décembre 2022 DL-2022-176

Date de convocation : 14 décembre 2022

Date de Publication : 22 décembre 2022

L'an deux mil vingt deux

Vingt décembre à dix-neuf heures.

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Claudine DAUGUET (arrivée à 19h34), Valérie BOITTIN (arrivée à 19h18), Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU (arrivée à 19h58), MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Alain BELLAY (arrivée à 18h16), Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE (arrivé à 19h58), Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE Kerdaniel.

Était suppléé : NEANT

Avait donné procuration : Mme Michèle GILLES à M. Régis FORVEILLE, Mme Danièle DENIAU à M. David BESNEUX, M. Olivier ALLAIN à M. Gervais HAMEAU

Absents excusés : Mme Valérie DENOUE, MM. Stéphane BIGOT, Bruno BOUVIER

Absentes non excusées : Mmes Aude LEZORAINE, Véronica BIGNON, Maryvonne VOISIN

Secrétaire de séance : Mme Mélanie BIDAULT

Assistaient à la séance : M. Hervé-Pierre MALTRUD, Mme Corinne LASNE

AQUAFITNESS DE L'ERNEE : RECRUTEMENT D'UN SURVEILLANT DE BAINNADE A TEMPS NON COMPLET EN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITES

Le Conseil Communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales ?

VU le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 332-23.1 ?

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir optimisation de l'organisation du service sur une période donnée dans le cadre d'un accroissement d'activité,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau Communautaire en date 6/12/2022,

CONDIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 13/12/2022,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 32

Abstention : 0

Pour : 32

Contre : 0

Article 1 : APPROUVE La création d'un poste de maître-nageur sauveteur ou de surveillant de baignade pour la période du 1/01/2023 au 31/12/2023, au titre d'un accroissement temporaire d'activités, selon les conditions suivantes :

- Temps de travail non complet (15 heures à 20 heures par semaine)

- Recrutement dans le cadre d'emploi des Educateur des Activités Physiques et Sportive (catégorie B) ou dans le cadre d'emploi des Opérateurs des Activités Physiques et Sportives (catégorie C)

- La rémunération afférente à cet emploi sera définie entre le 1er et le 10ème échelon en fonction de la situation individuelle de l'agent.

- Possibilité de paiement des indemnités de congés payés à hauteur de 10% des salaires bruts versés sin congés non pris.

- L'agent contractuel assurera les fonctions de maître-nageur sauveteur ou surveillant de baignade et devra justifier de la possession du Brevet d'Etat d'Educateur Sportif des Activités de la Natation (BEESAN) ou du

Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le 22/12/2022



ID : 053-245300355-20221220-DL_2022_176-DE

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (BPJEPS) ou du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA).

Article 2 : CHARGE le Président de la mise en œuvre de la présente décision.

*Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,*

La secrétaire de séance,
Mélanie BIDAULT.

Le Président,
Gilles LIGOT.

Séance du 20 décembre 2022
DL-2022-177

Date de convocation : 14 décembre 2022

Date de Publication : 22 décembre 2022

L'an deux mil vingt deux

Vingt décembre à dix-neuf heures.

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Claudine DAUGUET (arrivée à 19h34), Valérie BOITTIN (arrivée à 19h18), Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU (arrivée à 19h58), MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Alain BELLAY (arrivée à 18h16), Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE (arrivé à 19h58), Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE Kerdaniel.

Était suppléé : NEANT

Avaient donné procuration : Mme Michèle GILLES à M. Régis FORVEILLE, Mme Danièle DENIAU à M. David BESNEUX, M. Olivier ALLAIN à M. Gervais HAMEAU

Absents excusés : Mme Valérie DENOUE, MM. Stéphane BIGOT, Bruno BOUVIER

Absentes non excusées : Mmes Aude LEZORAINE, Véronica BIGNON, Maryvonne VOISIN

Secrétaire de séance : Mme Mélanie BIDAULT

Assistaient à la séance : M. Hervé-Pierre MALTRUD, Mme Corinne LASNE

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DE LA CCE PAR LES AGENTS DE LA COMMUNE D'ERNEE :
CONVENTION POUR PRESTATIONS DE SERVICE

Le Conseil Communautaire,

VU les articles L5111-1 et L5214-16 du Code général des collectivités territoriales,

Cette convention est conclue conformément aux dispositions des articles L 5111.1 et D5211-16 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ces articles prévoient notamment la possibilité pour une collectivité de fournir un service, à une autre collectivité, pour un temps limité, en échange d'une contrepartie financière.

CONSIDERANT que cette convention a pour but de définir les conditions de mise en œuvre d'une prestation de services entre la ville d'Ernée et la Communauté de communes de l'Ernée. Cette prestation consiste à l'entretien des espaces verts aux abords de certains bâtiments de la Communauté de communes de l'Ernée, par les agents de la ville d'Ernée.

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau Communautaire en date 6/12/2022,

CONDIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 13/12/2022,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 32

Abstention : 0

Pour : 32

Contre : 0

→ **APPROUVE** la convention de prestation jointe en annexe. Dans un souci de bonne organisation des services, celle-ci a pour objet la réalisation de prestations de service par la ville d'Ernée pour le compte de la Communauté de communes de l'Ernée. Les prestations consisteront à l'entretien des espaces vers aux abords de certains bâtiments de la Communauté de communes de l'Ernée.

→ **AUTORISE** le Président à signer cette convention.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Mélanie BIDAULT.

Le Président,
Gilles LIGOT.

Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le 22/12/2022



ID : 053-245300355-20221220-DL_2022_177-DE

Séance du 20 décembre 2022
DL-2022-178

Date de convocation : 14 décembre 2022

Date de Publication : 22 décembre 2022

L'an deux mil vingt deux

Vingt décembre à dix-neuf heures.

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Claudine DAUGUET (arrivée à 19h34), Valérie BOITTIN (arrivée à 19h18), Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU (arrivée à 19h58), MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Alain BELLAY (arrivée à 18h16), Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE (arrivé à 19h58), Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE Kerdaniel.

Était suppléé : NEANT

Avaient donné procuration : Mme Michèle GILLES à M. Régis FORVEILLE, Mme Danièle DENIAU à M. David BESNEUX, M. Olivier ALLAIN à M. Gervais HAMEAU

Absents excusés : Mme Valérie DENOUE, MM. Stéphane BIGOT, Bruno BOUVIER

Absentes non excusées : Mmes Aude LEZORAINE, Véronica BIGNON, Maryvonne VOISIN

Secrétaire de séance : Mme Mélanie BIDAULT

Assistaient à la séance : M. Hervé-Pierre MALTRUD, Mme Corinne LASNE

CONVENTION DE TRANSFERT DE COMPETENCE « TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS »
ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ERNEE ET LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA
MAYENNE

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de communes de l'Ernée actant la compétence obligatoire « Collecte et Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés » (Article 1.5)

VU La convention proposée par le Conseil départemental de la Mayenne

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 16 novembre 2022,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 13 décembre 2022,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 33

Abstention : 0

Pour : 33

Contre : 0

→ **DECIDE** de valider la convention à intervenir avec le Conseil Départemental de la Mayenne et ce pour 20 ans.

→ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document en lien avec la présente délibération.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Mélanie BIDAULT.

Le Président,
Gilles LIGOT.

Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le 22/12/2022



ID : 053-245300355-20221220-DL_2022_178-DE

Séance du 20 décembre 2022
DL-2022-179

Date de convocation : 14 décembre 2022

Date de Publication : 22 décembre 2022

L'an deux mil vingt deux

Vingt décembre à dix-neuf heures.

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Claudine DAUGUET (arrivée à 19h34), Valérie BOITTIN (arrivée à 19h18), Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU (arrivée à 19h58), MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Alain BELLAY (arrivée à 18h16), Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE (arrivé à 19h58), Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE Kerdaniel.

Était suppléé : NEANT

Avaient donné procuration : Mme Michèle GILLES à M. Régis FORVEILLE, Mme Danièle DENIAU à M. David BESNEUX, M. Olivier ALLAIN à M. Gervais HAMEAU

Absents excusés : Mme Valérie DENOU, MM. Stéphane BIGOT, Bruno BOUVIER

Absentes non excusées : Mmes Aude LEZORAINE, Véronica BIGNON, Maryvonne VOISIN

Secrétaire de séance : Mme Mélanie BIDAULT

Assistaient à la séance : M. Hervé-Pierre MALTRUD, Mme Corinne LASNE

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS PROVENANT DES DECHETERIES DU TERRITOIRE :
AVENANT N°1 AU MARCHE PASSE AVEC SECHE ECO INDUSTRIES

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts de la Communauté de communes de l'Ernée actant la compétence obligatoire « Collecte et Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés » (Article 1.5),

VU le marché n°MS-2019-005_Collecte_traitement_DCHT, et notamment son lot n°2 : Transport et traitement du tout-venant (encombrants), carton et gravât collectés sur les déchèteries du territoire validé par la délibération DL-2019-166 du 28 octobre 2019,

VU La convention proposée par le Conseil départemental de la Mayenne,

CONSIDERANT la proposition de la commission d'Appel d'offres du 13 décembre 2022,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 6 décembre 2022,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 13 décembre 2022,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 33

Abstention : 0

Pour : 33

Contre : 0

→ DECIDE de valider l'avenant à intervenir avec l'entreprise SECHE ECO INDUSTRIES

→ AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document en lien avec la présente délibération.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Mélanie BIDAULT.

Le Président,
Gilles LIGOT.

Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le 22/12/2022



ID : 053-245300355-20221220-DL_2022_179-DE

Séance du 20 décembre 2022
DL-2022-180

Date de convocation : 14 décembre 2022

Date de Publication : 22 décembre 2022

L'an deux mil vingt deux

Vingt décembre à dix-neuf heures.

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Claudine DAUGUET (arrivée à 19h34), Valérie BOITTIN (arrivée à 19h18), Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU (arrivée à 19h58), MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Alain BELLAY (arrivée à 18h16), Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE (arrivé à 19h58), Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE Kerdaniel.

Était suppléé : NEANT

Avaient donné procuration : Mme Michèle GILLES à M. Régis FORVEILLE, Mme Danièle DENIAU à M. David BESNEUX, M. Olivier ALLAIN à M. Gervais HAMEAU

Absents excusés : Mme Valérie DENOUE, MM. Stéphane BIGOT, Bruno BOUVIER

Absentes non excusées : Mmes Aude LEZORAINE, Véronica BIGNON, Maryvonne VOISIN

Secrétaire de séance : Mme Mélanie BIDAULT

Assistaient à la séance : M. Hervé-Pierre MALTRUD, Mme Corinne LASNE

TARIFS DE LA REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (REOM) 2023 :
USAGERS PARTICULIERS

Le Conseil Communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2224-13 et L. 2333-76 fixant les conditions de mise en œuvre et d'application de la Redevance d'Enlèvement des Ordures ménagères et assimilées,

VU le règlement du service de collecte des déchets ménagers et assimilés,

VU le tableau relatif aux règles de calcul votées par le conseil communautaire le 23 octobre 2017,

CONSIDERANT le rapport fourni aux Conseillers communautaires,

CONSIDERANT que la REOM est due pour tout usagers du service public de collecte des déchets ménagers et assimilés de la Communauté de communes de l'Ernée,

CONSIDERANT la grille tarifaire rappelée infra,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 6 décembre 2022

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission Développement Durable en date du 12 décembre 2022,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 13 décembre 2022,

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 33

Abstention : 0

Pour : 33

Contre : 0

→ DECIDE de fixer les tarifs de la redevance afférente à la collecte et au traitement des déchets des ménages pour l'année 2023 comme suit :

- Collecte des Ordures Ménagères Résiduelles et Assimilées en Apport Volontaire (R1): 39.19 €HT l'unité de base.
- Collecte des déchets recyclables (R2) : 10.18 €HT l'unité de base.
- Traitement des Ordures Ménagères résiduelles et assimilées assuré par le Département (R3) : 25.56 €HT l'unité de base.
- Fonctionnement des déchetteries (R4) : 25.47 €HT l'unité de base

→ DECIDE de modifier le coefficient de différenciation des tarifs R1 et R2 (bourg / campagne) en appliquant une réduction de 18% soit un coefficient a1 appliqué aux usagers de la campagne de 0.82

Étant précisé que la redevance envoyée à chaque usager reprend les services proposés, auxquels sont appliqués les coefficients (a1 et a2) correspondants précisément à la situation de chacun :

a1 : Bourg/Campagne	1 : dans les parties agglomérées 0,82 : en campagne
a2: Nombre d'habitants par foyer	1 : lorsqu'il n'y a qu'une personne 1,4 : pour 2 personnes 1,7 : pour 3 personnes 2 : pour 4 personnes et plus

À titre indicatif, le calcul de la redevance 2023 s'effectue comme suit (addition des différents services) :

R1 = Forfait (39.19 € HT) x a1 x a2

R2 = Forfait (10.18 € H.T.) x a1 x a2

R3 = Forfait (25.56 € H.T.) x a2

R4 = Forfait (25.47 € H.T.) x a2

Étant considérées les règles définies au règlement du service,

→ DECIDE que cette redevance sera mise en recouvrement au cours du 1er semestre 2023.

→ DECIDE de charger le Président de la Communauté de communes de l'Ernée de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée à la préfecture de LAVAL et inscrite au recueil des actes administratifs.

*Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,*

La secrétaire de séance,
Mélanie BIDAULT.

Le Président,
Gilles LIGOT.

Séance du 20 décembre 2022
DL-2022-181

Date de convocation : 14 décembre 2022

Date de Publication : 22 décembre 2022

L'an deux mil vingt deux

Vingt décembre à dix-neuf heures.

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Claudine DAUGUET (arrivée à 19h34), Valérie BOITTIN (arrivée à 19h18), Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU (arrivée à 19h58), MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Alain BELLAY (arrivée à 18h16), Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE (arrivé à 19h58), Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE Kerdaniel.

Était suppléé : NEANT

Avaient donné procuration : Mme Michèle GILLES à M. Régis FORVEILLE, Mme Danièle DENIAU à M. David BESNEUX, M. Olivier ALLAIN à M. Gervais HAMEAU

Absents excusés : Mme Valérie DENOUE, MM. Stéphane BIGOT, Bruno BOUVIER

Absentes non excusées : Mmes Aude LEZORAINE, Véronica BIGNON, Maryvonne VOISIN

Secrétaire de séance : Mme Mélanie BIDAULT

Assistaient à la séance : M. Hervé-Pierre MALTRUD, Mme Corinne LASNE

**TARIFS DE LA REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (REOM) 2023 :
USAGERS PROFESSIONNELS**

Le Conseil Communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2224-13 et L. 2333-76 fixant les conditions de mise en œuvre et d'application de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères et assimilées ;

VU le règlement du service de collecte des déchets ménagers et assimilés ;

VU le tableau relatif aux règles de calcul votées par le conseil communautaire le 23 octobre 2017 ;

CONSIDERANT le rapport fourni aux Conseillers communautaires ;

CONSIDERANT que la REOM est due par tout usager du service public de collecte des déchets ménagers et assimilés de la communauté de communes de l'ERNÉE ;

CONSIDERANT que les professionnels dont le lieu de travail se situent sur le même site que leur foyer (même adresse, même numéro de rue) sont également usagers du service public de collecte des déchets assimilés aux ordures ménagères ;

CONSIDERANT qu'est regardé comme professionnel toute profession dont l'intitulé est indiqué dans le tableau annexé à la présente délibération ;

CONSIDERANT les nouvelles règles de calcul votées le 23 octobre 2017 et fruit de deux années de réflexion autour du coût du service rendu aux professionnels du territoire, annexées à la présente ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 6 décembre 2022

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission Développement Durable en date du 12 décembre 2022

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 13 décembre 2022

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 33

Abstention : 0

Pour : 33

Contre : 0

Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le 22/12/2022

ID : 053-245300355-20221220-DL_2022_181-DE

→ **DECIDE** de fixer le tarif unitaire de la redevance relative à la collecte des déchets assimilés aux ordures ménagères pour l'année 2023 à : 100,41 €HT, les règles de calcul étant définies dans le tableau ci-annexé,

→ **DECIDE** de fixer un tarif minimum de redevance pour la gestion des petites quantités de déchets assimilés aux ordures ménagères pour l'année 2023 à (activités concernées détaillées dans le tableau ci-annexé) : 68.48 €HT,

→ **DECIDE** de préciser que cette redevance sera mise en recouvrement annuellement au cours du 1er semestre 2023,

Etant considéré les règles définies au règlement du service

→ **DECICE** de charger le Président de la Communauté de communes de l'Ernée de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée à la préfecture de LAVAL et inscrite au recueil des actes administratifs.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Mélanie BIDAULT.

Le Président,
Gilles LIGOT.

Séance du 20 décembre 2022
DL-2022-182

Date de convocation : 14 décembre 2022

Date de Publication : 22 décembre 2022

L'an deux mil vingt deux

Vingt décembre à dix-neuf heures.

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Claudine DAUGUET (arrivée à 19h34), Valérie BOITTIN (arrivée à 19h18), Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU (arrivée à 19h58), MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Alain BELLAY (arrivée à 18h16), Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE (arrivé à 19h58), Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE Kerdaniel.

Était suppléé : NEANT

Avaient donné procuration : Mme Michèle GILLES à M. Régis FORVEILLE, Mme Danièle DENIAU à M. David BESNEUX, M. Olivier ALLAIN à M. Gervais HAMEAU

Absents excusés : Mme Valérie DENOU, MM. Stéphane BIGOT, Bruno BOUVIER

Absentes non excusées : Mmes Aude LEZORAINE, Véronica BIGNON, Maryvonne VOISIN

Secrétaire de séance : Mme Mélanie BIDAULT

Assistaient à la séance : M. Hervé-Pierre MALTRUD, Mme Corinne LASNE

**TARIFS DE LA REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (REOM) 2023 :
USAGERS PROFESSIONNELS GROS PRODUCTEURS DE DECHETS**

Le Conseil Communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2224-13 et L. 2333-76 fixant les conditions de mise en œuvre et d'application de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères et assimilées ;

VU le règlement du service de collecte des déchets ménagers et assimilés ;

VU le tableau relatif aux règles de calcul votées par le conseil communautaire le 23 octobre 2017 ;

CONSIDERANT le rapport fourni aux Conseillers communautaires ;

CONSIDERANT que la REOM est due par tout usager du service public de collecte des déchets ménagers et assimilés de la communauté de communes de l'ERNÉE ;

CONSIDERANT que les professionnels dont le lieu de travail se situent sur le même site que leur foyer (même adresse, même numéro de rue) sont également usagers du service public de collecte des déchets assimilés aux ordures ménagères ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 6 décembre 2022

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission Développement Durable en date du 12 décembre 2022

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 13 décembre 2022

Entendu l'exposé du Président

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 33

Abstention : 0

Pour : 33

Contre : 0

→ **DECIDE** de fixer le tarif unitaire de la redevance relative à la collecte des déchets assimilés aux ordures ménagères dédié aux gros producteurs du territoire pour l'année 2023 à : 13.76 €HT/m3 annuellement,

→ **DECIDE** de préciser que cette redevance sera applicable aux conditions fixées par convention à tous les usagers gros producteurs de déchets du territoire (parties agglomérées et campagne),

Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le 22/12/2022

ID : 053-245300355-20221220-DL_2022_182-DE

→ **DECIDE** d'autoriser le Président à signer les conventions à intervenir avec les très gros producteurs de déchets fixant les volumes produits annuellement par les dits professionnels et les droits et devoirs de chaque partie.

*Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,*

La secrétaire de séance,
Mélania BIDAULT.

Le Président,
Gilles LIGOT.

Séance du 20 décembre 2022
DL-2022-183

Date de convocation : 14 décembre 2022

Date de Publication : 22 décembre 2022

L'an deux mil vingt deux

Vingt décembre à dix-neuf heures.

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Claudine DAUGUET (arrivée à 19h34), Valérie BOITTIN (arrivée à 19h18), Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU (arrivée à 19h58), MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Alain BELLAY (arrivée à 18h16), Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE (arrivé à 19h58), Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE Kerdaniel.

Était suppléé : NEANT

Avaient donné procuration : Mme Michèle GILLES à M. Régis FORVEILLE, Mme Danièle DENIAU à M. David BESNEUX, M. Olivier ALLAIN à M. Gervais HAMEAU

Absents excusés : Mme Valérie DENOUE, MM. Stéphane BIGOT, Bruno BOUVIER

Absentes non excusées : Mmes Aude LEZORAINE, Véronica BIGNON, Maryvonne VOISIN

Secrétaire de séance : Mme Mélanie BIDAULT

Assistaient à la séance : M. Hervé-Pierre MALTRUD, Mme Corinne LASNE

TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT 2023

Le Conseil Communautaire,

VU les statuts de la Communauté de communes de l'Ernée, indiquant l'exercice des compétences eau potable et assainissement collectif,

VU les articles L2224-1 et 2 du Code Général des Collectivités indiquant la nécessité d'équilibrer les recettes et dépenses des services d'eau sans avoir recours à des participations du budget général,

VU la délibération DL-2017_192, approuvant la convergence des tarifs eau et assainissement en 7 ans sur le territoire de l'Ernée,

CONSIDERANT les besoins de financement pour équilibrer les budgets de l'eau et de l'assainissement,

CONSIDERANT la proposition d'évolution des tarifs du Conseil d'exploitation du 15 novembre 2022,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 33

Abstention : 0

Pour : 33

Contre : 0

→ VOTE les tarifs de l'eau et de l'assainissement collectif ci-dessous :

EAU POTABLE 2023 -secteur en régie

	Part Fixe (HT)	Part Variable (HT)		
		0-499 m3	500-999 m3	+ de 999 m3
Andouillé	88,05	1,59	1,46	1,27
La Baconnière	88,05	1,59	1,46	1,27
La Pellerine	88,21	1,71	1,58	1,37
St Hilaire du Maine	84,08	1,52	1,40	1,22
Montenay	86,71	1,69	1,56	1,36
Ernée	86,71	1,69	1,56	1,36
St Pierre des Landes	86,71	1,69	1,56	1,36
St Denis de Gastines	84,36	1,66	1,53	1,33

Chailland	86,50	1,67	1,54	1,34
La Bigottière	86,50	1,67	1,54	1,34
St Germain le Guillaume	86,50	1,67	1,54	1,34
Vautorte	88,16	1,58	1,45	1,26

EAU POTABLE 2023 -secteur en délégation de service Public

	Part Fixe (HT)		Part variable (HT)					
			0-200m3		201-1000 m3		+ de 1000 m3	
	Part fixe CCE	Part fixe SAUR	CCE	Saur	CCE	Saur	CCE	Saur
Juvigné - La Croixille	38,6	49,45	0,897	0,823	0,807	0,737	0,718	0,67

ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2023

	Part Fixe (HT)	Part Variable (HT)
Andouillé	65,09	1,20
Chailland	64,58	1,26
La Bigottière	64,58	1,26
St Germain le Guillaume	64,58	1,26
Larchamp	58,89	0,97
La Baconnière	67,09	1,20
La Pellerine	66,18	1,21
Ernée	69,41	1,17
Montenay	69,41	1,17
St Pierre des Landes	69,41	1,17
St Denis de Gastines	61,98	1,11
St Hilaire du Maine	65,99	1,14
Juvigné	61,34	1,21
La Croixille	65,60	1,17
Vautorte	59,23	1,14

*Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
 Pour extrait conforme,*

La secrétaire de séance,
 Mélanie BIDAULT.

Le Président,
 Gilles LIGOT.

Séance du 20 décembre 2022
DL-2022-184

Date de convocation : 14 décembre 2022

Date de Publication : 22 décembre 2022

L'an deux mil vingt deux

Vingt décembre à dix-neuf heures.

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Claudine DAUGUET (arrivée à 19h34), Valérie BOITTIN (arrivée à 19h18), Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU (arrivée à 19h58), MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Alain BELLAY (arrivée à 18h16), Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE (arrivé à 19h58), Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE Kerdaniel.

Était suppléé : NEANT

Avaient donné procuration : Mme Michèle GILLES à M. Régis FORVEILLE, Mme Danièle DENIAU à M. David BESNEUX, M. Olivier ALLAIN à M. Gervais HAMEAU

Absents excusés : Mme Valérie DENOUE, MM. Stéphane BIGOT, Bruno BOUVIER

Absentes non excusées : Mmes Aude LEZORAINE, Véronica BIGNON, Maryvonne VOISIN

Secrétaire de séance : Mme Mélanie BIDAULT

Assistaient à la séance : M. Hervé-Pierre MALTRUD, Mme Corinne LASNE

TARIFS DES PRESTATIONS DE SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT 2023

Le Conseil Communautaire,

VU les statuts de la Communauté de communes de l'Ernée, indiquant l'exercice des compétences eau potable et assainissement collectif,

VU les articles L2224-1 et 2 du Code Général des Collectivités indiquant la nécessité d'équilibrer les recettes et dépenses des services d'eau sans avoir recours à des participations du budget général

CONSIDERANT la délibération DL_2022-092 du 5 Juillet, portant sur une hausse de tarifs de prestation à compter du 1er juillet 2022

CONSIDERANT la proposition du Conseil d'exploitation du 11 octobre 2022, de ne pas faire évoluer le tarif voté en juillet 2022

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 33

Abstention : 0

Pour : 33

Contre : 0

→ APPROUVE le maintien des tarifs du bordereau de prix de prestation

→ VOTE le bordereau de prix ci-annexé

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Mélanie BIDAULT.

Le Président,
Gilles LIGOT.

Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le 22/12/2022



ID : 053-245300355-20221220-DL_2022_184-DE

Séance du 20 décembre 2022
DL-2022-185

Date de convocation : 14 décembre 2022

Date de Publication : 23 décembre 2022

L'an deux mil vingt deux

Vingt décembre à dix-neuf heures.

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Claudine DAUGUET (arrivée à 19h34), Valérie BOITTIN (arrivée à 19h18), Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU (arrivée à 19h58), MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Alain BELLAY (arrivée à 18h16), Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE (arrivé à 19h58), Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE Kerdaniel.

Était suppléé : NEANT

Avaient donné procuration : Mme Michèle GILLES à M. Régis FORVEILLE, Mme Danièle DENIAU à M. David BESNEUX, M. Olivier ALLAIN à M. Gervais HAMEAU

Absents excusés : Mme Valérie DENOUE, MM. Stéphane BIGOT, Bruno BOUVIER

Absentes non excusées : Mmes Aude LEZORAINE, Véronica BIGNON, Maryvonne VOISIN

Secrétaire de séance : Mme Mélanie BIDAULT

Assistaient à la séance : M. Hervé-Pierre MALTRUD, Mme Corinne LASNE

BUDGET PRINCIPAL : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération DL-2022-076 du 03/05/2022 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 01/01/2023 pour le budget principal et les budgets annexes zones d'activités,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU la délibération DL-2022-166 du 29/11/2022 relative à la tenue du débat d'orientation budgétaire pour 2023 ?

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 35

Abstention : 0

Pour : 35

Contre : 0

→ **ADOPTE** et vote le budget primitif 2023 du budget principal, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau des chapitres « opérations d'équipement » pour la section d'investissement, qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	9 907 691,50	9 907 691,50
Investissement	6 677 893,07	6 677 893,07
Total	16 585 584,57	16 585 584,57

→ **PRECISE** que M. le Président est autorisé à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections,

→ **ARRETE** le tableau des effectifs du personnel figurant en annexe du budget primitif 2023 valant autorisation pour le Président à procéder aux recrutements nécessaires pour pourvoir les postes audit budget.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Mélanie BIDAULT.

Le Président,
Gilles LIGOT.

Envoyé en préfecture le 23/12/2022

Reçu en préfecture le 23/12/2022

Publié le 23/12/2022



ID : 053-245300355-20221220-DL_2022_185-BF

Séance du 20 décembre 2022
DL-2022-186

Date de convocation : 14 décembre 2022

Date de Publication : 23 décembre 2022

L'an deux mil vingt deux

Vingt décembre à dix-neuf heures.

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Claudine DAUGUET (arrivée à 19h34), Valérie BOITTIN (arrivée à 19h18), Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU (arrivée à 19h58), MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Alain BELLAY (arrivée à 18h16), Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE (arrivé à 19h58), Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE Kerdaniel.

Était suppléé : NEANT

Avaient donné procuration : Mme Michèle GILLES à M. Régis FORVEILLE, Mme Danièle DENIAU à M. David BESNEUX, M. Olivier ALLAIN à M. Gervais HAMEAU

Absents excusés : Mme Valérie DENOUE, MM. Stéphane BIGOT, Bruno BOUVIER

Absentes non excusées : Mmes Aude LEZORAINE, Véronica BIGNON, Maryvonne VOISIN

Secrétaire de séance : Mme Mélanie BIDAULT

Assistaient à la séance : M. Hervé-Pierre MALTRUD, Mme Corinne LASNE

BUDGET ANNEXE « EAU POTABLE » : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

CONSIDERANT la prospective financière réalisée au cours de l'année 2022 qui a permis de définir un calendrier des travaux sur les 5 années à venir,

CONSIDERANT la délibération DL-2022-166 du 29/11/2022 relative à la tenue du débat d'orientation budgétaire pour 2023,

CONSIDERANT la délibération DL-2022-162 du 29/11/2022 relative au regroupement des budgets annexes « Eau en Régie » et « Eau en DSP » en un seul et même budget nommé « Eau potable » à compter du 01/01/2023,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 35

Abstention : 0

Pour : 35

Contre : 0

→ **ADOpte et VOTE** le budget primitif 2023 du budget annexe « Eau potable », au niveau du chapitre pour la section d'exploitation et au niveau des chapitres « opérations d'équipement » pour la section d'investissement, qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Exploitation	4 599 435,99	4 599 435,99
Investissement	1 459 178,99	1 459 178,99
Total	6 058 614,98	6 058 614,98

→ **ARRETE** le tableau des effectifs du personnel figurant en annexe du budget primitif 2023 valant autorisation pour le Président à procéder aux recrutements nécessaires pour pourvoir les postes audit budget.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Mélanie BIDAULT.

Le Président,
Gilles LIGOT.

Envoyé en préfecture le 23/12/2022

Reçu en préfecture le 23/12/2022

Publié le 23/12/2022



ID : 053-245300355-20221220-DL_2022_186-BF

Séance du 20 décembre 2022
DL-2022-187

Date de convocation : 14 décembre 2022

Date de Publication : 23 décembre 2022

L'an deux mil vingt deux

Vingt décembre à dix-neuf heures.

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Claudine DAUGUET (arrivée à 19h34), Valérie BOITTIN (arrivée à 19h18), Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU (arrivée à 19h58), MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Alain BELLAY (arrivé à 18h16), Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE (arrivé à 19h58), Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE Kerdaniel.

Était suppléé : NEANT

Avaient donné procuration : Mme Michèle GILLES à M. Régis FORVEILLE, Mme Danièle DENIAU à M. David BESNEUX, M. Olivier ALLAIN à M. Gervais HAMEAU

Absents excusés : Mme Valérie DENOUE, MM. Stéphane BIGOT, Bruno BOUVIER

Absentes non excusées : Mmes Aude LEZORAINE, Véronica BIGNON, Maryvonne VOISIN

Secrétaire de séance : Mme Mélanie BIDAULT

Assistaient à la séance : M. Hervé-Pierre MALTRUD, Mme Corinne LASNE

BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT EN REGIE » : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

CONSIDERANT la prospective financière réalisée au cours de l'année 2022 qui a permis de définir un calendrier des travaux sur les 5 années à venir,

CONSIDERANT la délibération DL-2022-166 du 29/11/2022 relative à la tenue du débat d'orientation budgétaire pour 2023,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 35

Abstention : 0

Pour : 35

Contre : 0

→ ADOPTE et VOTE le budget primitif 2023 du budget annexe « Assainissement en régie », au niveau du chapitre pour la section d'exploitation et au niveau des chapitres « opérations d'équipement » pour la section d'investissement, qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Exploitation	1 293 949,87	1 293 949,87
Investissement	880 519,87	880 519,87
Total	2 174 469,74	2 174 469,74

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Mélanie BIDAULT.

Le Président,
Gilles LIGOT.

Envoyé en préfecture le 23/12/2022

Reçu en préfecture le 23/12/2022

Publié le 23/12/2022



ID : 053-245300355-20221220-DL_2022_187-BF

Séance du 20 décembre 2022
DL-2022-188

Date de convocation : 14 décembre 2022

Date de Publication : 23 décembre 2022

L'an deux mil vingt deux

Vingt décembre à dix-neuf heures.

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Claudine DAUGUET (arrivée à 19h34), Valérie BOITTIN (arrivée à 19h18), Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU (arrivée à 19h58), MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Alain BELLAY (arrivée à 18h16), Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE (arrivé à 19h58), Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE KERDANIEL.

Était suppléé : NEANT

Avaient donné procuration : Mme Michèle GILLES à M. Régis FORVEILLE, Mme Danièle DENIAU à M. David BESNEUX, M. Olivier ALLAIN à M. Gervais HAMEAU

Absents excusés : Mme Valérie DENOUE, MM. Stéphane BIGOT, Bruno BOUVIER

Absentes non excusées : Mmes Aude LEZORAINE, Véronica BIGNON, Maryvonne VOISIN

Secrétaire de séance : Mme Mélanie BIDAULT

Assistaient à la séance : M. Hervé-Pierre MALTRUD, Mme Corinne LASNE

BUDGET ANNEXE « SPANC » : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

CONSIDERANT la délibération DL-2022-166 du 29/11/2022 relative à la tenue du débat d'orientation budgétaire pour 2023

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 35

Abstention : 0

Pour : 35

Contre : 0

→ **ADOpte** et **VOTE** le budget primitif 2023 du budget annexe « SPANC », au niveau du chapitre, qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Exploitation	32 076,00	32 076,00
Investissement	0,00	0,00
Total	32 076,00	32 076,00

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Mélanie BIDAULT.

Le Président,
Gilles LIGOT.

Envoyé en préfecture le 23/12/2022

Reçu en préfecture le 23/12/2022

Publié le 23/12/2022



ID : 053-245300355-20221220-DL_2022_188-BF

Séance du 20 décembre 2022
DL-2022-189

Date de convocation : 14 décembre 2022

Date de Publication : 23 décembre 2022

L'an deux mil vingt deux

Vingt décembre à dix-neuf heures.

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Claudine DAUGUET (arrivée à 19h34), Valérie BOITTIN (arrivée à 19h18), Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU (arrivée à 19h58), MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Alain BELLAY (arrivée à 18h16), Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE (arrivé à 19h58), Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE Kerdaniel.

Était suppléé : NEANT

Avaient donné procuration : Mme Michèle GILLES à M. Régis FORVEILLE, Mme Danièle DENIAU à M. David BESNEUX, M. Olivier ALLAIN à M. Gervais HAMEAU

Absents excusés : Mme Valérie DENOUE, MM. Stéphane BIGOT, Bruno BOUVIER

Absentes non excusées : Mmes Aude LEZORAINE, Véronica BIGNON, Maryvonne VOISIN

Secrétaire de séance : Mme Mélanie BIDAULT

Assistaient à la séance : M. Hervé-Pierre MALTRUD, Mme Corinne LASNE

BUDGET ANNEXE « GESTION ET TRAITEMENT DES DECHETS » : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

CONSIDERANT la délibération DL-2022-166 du 29/11/2022 relative à la tenue du débat d'orientation budgétaire pour 2023

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 35

Abstention : 0

Pour : 35

Contre : 0

→ **ADOpte** et **VOTE** le budget primitif 2023 du budget annexe « Gestion et traitement des déchets », au niveau du chapitre pour la section d'exploitation et au niveau des chapitres « opérations d'équipement » pour la section d'investissement, qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Exploitation	2 036 593,00	2 036 593,00
Investissement	496 883,03	496 883,03
Total	2 533 476,03	2 533 476,03

→ **ARRETE** le tableau des effectifs du personnel figurant en annexe du budget primitif 2023 valant autorisation pour le Président à procéder aux recrutements nécessaires pour pourvoir les postes audit budget.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Mélanie BIDAULT.

Le Président,
Gilles LIGOT.

Envoyé en préfecture le 23/12/2022

Reçu en préfecture le 23/12/2022

Publié le 23/12/2022



ID : 053-245300355-20221220-DL_2022_189-BF

Séance du 20 décembre 2022
DL-2022-190

Date de convocation : 14 décembre 2022

Date de Publication : 23 décembre 2022

L'an deux mil vingt deux

Vingt décembre à dix-neuf heures.

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Claudine DAUGUET (arrivée à 19h34), Valérie BOITTIN (arrivée à 19h18), Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU (arrivée à 19h58), MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Alain BELLAY (arrivée à 18h16), Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE (arrivé à 19h58), Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE Kerdaniel.

Était suppléé : NEANT

Avient donné procuration : Mme Michèle GILLES à M. Régis FORVEILLE, Mme Danièle DENIAU à M. David BESNEUX, M. Olivier ALLAIN à M. Gervais HAMEAU

Absents excusés : Mme Valérie DENOUE, MM. Stéphane BIGOT, Bruno BOUVIER

Absentes non excusées : Mmes Aude LEZORAINE, Véronica BIGNON, Maryvonne VOISIN

Secrétaire de séance : Mme Mélanie BIDAULT

Assistaient à la séance : M. Hervé-Pierre MALTRUD, Mme Corinne LASNE

BUDGET ANNEXE « RESEAU DE CHALEUR » : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

CONSIDERANT la délibération DL-2022-166 du 29/11/2022 relative à la tenue du débat d'orientation budgétaire pour 2023

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 35

Abstention : 0

Pour : 35

Contre : 0

→ ADOPTE et VOTE le budget primitif 2023 du budget annexe « Réseau de chaleur », au niveau du chapitre pour la section d'exploitation et la section d'investissement, qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Exploitation	157 911,50	157 911,50
Investissement	34 013,66	34 013,66
Total	191 925,16	191 925,16

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Mélanie BIDAULT.

Le Président,
Gilles LIGOT.

Envoyé en préfecture le 23/12/2022

Reçu en préfecture le 23/12/2022

Publié le 23/12/2022



ID : 053-245300355-20221220-DL_2022_190-BF

Séance du 20 décembre 2022
DL-2022-191

Date de convocation : 14 décembre 2022

Date de Publication : 23 décembre 2022

L'an deux mil vingt deux

Vingt décembre à dix-neuf heures.

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Claudine DAUGUET (arrivée à 19h34), Valérie BOITTIN (arrivée à 19h18), Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU (arrivée à 19h58), MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Alain BELLAY (arrivée à 18h16), Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE (arrivé à 19h58), Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE Kerdaniel.

Était suppléé : NEANT

Avaient donné procuration : Mme Michèle GILLES à M. Régis FORVEILLE, Mme Danièle DENIAU à M. David BESNEUX, M. Olivier ALLAIN à M. Gervais HAMEAU

Absents excusés : Mme Valérie DENOUE, MM. Stéphane BIGOT, Bruno BOUVIER

Absentes non excusées : Mmes Aude LEZORAINE, Véronica BIGNON, Maryvonne VOISIN

Secrétaire de séance : Mme Mélanie BIDAULT

Assistaient à la séance : M. Hervé-Pierre MALTRUD, Mme Corinne LASNE

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

Le Conseil Communautaire,

VU le code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT le vote du budget primitif 2022 (Principal et annexes) et des décisions modificatives budgétaires qui ont suivi,

CONSIDERANT de nouvelles dépenses et ajustements nécessitant des modifications budgétaires pour permettre l'exécution budgétaire,

CONSIDERANT l'avis favorable du bureau communautaire en date du 6 décembre 2022

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 13 décembre 2022

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 35

Abstention : 0

Pour : 35

Contre : 0

→ MODIFIE les prévisions budgétaires 2022 comme suit :

DM N°8 - BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article/fonction	Libellé	Dépenses	Recettes
022/01	Dépenses imprévues	-778,07	
657363/90	Participations versées aux budgets annexes ZA	778,07	
Total section de fonctionnement		0,00	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Opérations non individualisées

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
020/01	Dépenses imprévues	-99 823,93	
276351/90	Avances remboursables versées par le Budget principal aux budgets annexes ZA		-92 602,00
276351/90	Avances remboursées au budget principal par les budgets annexes	7 221,93	
Total opérations non individualisées - Investissement		-92 602,00	-92 602,00

DM N°5 - Budget annexe "EAU EN REGIE"**SECTION D'EXPLOITATION**

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
022	Dépenses imprévues	-143 000,00	
6062	Produits de traitements	40 000,00	
6061	Fournitures non stockables	100 000,00	
61523	Entretien et réparations réseaux	33 000,00	
chap. 014/706129	Reversement Redevance modernisation des réseaux	-23 000,00	
Chap. 014/7097	Rabais-remises-ristournes sur ventes de marchandises	-7 000,00	
Total de la section d'exploitation		0,00	0,00

DM N°4 - Budget annexe "ASSAINISSEMENT EN REGIE"**SECTION D'EXPLOITATION**

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
022	Dépenses imprévues	-45 000,00	
6061	Fournitures non stockables	40 000,00	
6062	Produits de traitement	12 300,00	
65112	Droits d'utilisation - Informatique en nuage	-4 400,00	
6518	Autres redevances pour concession, brevets...	-2 000,00	
6542	Créances éteintes	-200,00	
658	Charges diverses de gestion courante	-400,00	
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	-300,00	
Total de la section d'exploitation		0,00	0,00

DM N°3 - Budget annexe "EAU EN DSP"**SECTION D'EXPLOITATION**

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
022	Dépenses imprévues	-432,73	
6371	Redevance agence eau pour prélèvement dans le milieu	-1 948,65	
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	6 072,44	
7068	Loyers antennes		3 691,06
Total de la section d'exploitation		3 691,06	3 691,06

DM N° 1 - budget annexe "Parc d'activités de la Brimmonière Ernée"**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
023/90	OO - Virement à la section d'investissement	134 922,00	
605/90	Achat de travaux	-30 000,00	
7015/90	Ventes de terrains aménagés		-111 078,00
71355/90	OO - Variation de stocks		216 000,00
Total de la section de fonctionnement		104 922,00	104 922,00

SECTION D'INVESTISSEMENT**Opérations non individualisées**

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
021/90	OO - Virement de la section de fonctionnement		134 922,00
3555/90	OO - Stocks terrains aménagés	216 000,00	
168751/90	Remboursement avance au budget principal	-75 078,00	6 000,00
Total de la section d'investissement		140 922,00	140 922,00

DM N° 2 - budget annexe "ZA de la Butte à Vautorte"**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
023/90	OO - Virement à la section d'investissement	-7 745,93	
7015/90	Ventes de terrains aménagés		-19 524,00
74758/90	Subvention du budget principal		778,07
7133/90	OO - Variation de stocks		11 000,00
Total de la section de fonctionnement		-7 745,93	-7 745,93

SECTION D'INVESTISSEMENT
Opérations non individualisées

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
021/90	00 - Virement de la section de fonctionnement		-7 745,93
3351/90	00 - Stocks terrains en cours d'aménagement	11 000,00	
168751/90	Remboursement avance au budget principal	-17 524,00	1 221,93
Total de la section d'investissement		-6 524,00	-6 524,00

*Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,*

La secrétaire de séance,
Mélania BIDAULT.

Le Président,
Gilles LIGOT.

Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le 22/12/2022



ID : 053-245300355-20221220-DL_2022_191-BF

Séance du 20 décembre 2022
DL-2022-192

Date de convocation : 14 décembre 2022

Date de Publication : 22 décembre 2022

L'an deux mil vingt deux

Vingt décembre à dix-neuf heures.

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Claudine DAUGUET (arrivée à 19h34), Valérie BOITTIN (arrivée à 19h18), Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU (arrivée à 19h58), MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Alain BELLAY (arrivée à 18h16), Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE (arrivé à 19h58), Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE Kerdaniel.

Était suppléé : NEANT

Avait donné procuration : Mme Michèle GILLES à M. Régis FORVEILLE, Mme Danièle DENIAU à M. David BESNEUX, M. Olivier ALLAIN à M. Gervais HAMEAU

Absents excusés : Mme Valérie DENOUE, MM. Stéphane BIGOT, Bruno BOUVIER

Absentes non excusées : Mmes Aude LEZORAINE, Véronica BIGNON, Maryvonne VOISIN

Secrétaire de séance : Mme Mélanie BIDAULT

Assistaient à la séance : M. Hervé-Pierre MALTRUD, Mme Corinne LASNE

DEROGATIONS EXCEPTIONNELLES A L'INTERDICTION DE TRAVAIL LE DIMANCHE :
AUTORISATION D'OUVERTURE DES COMMERCES SUR LA COMMUNE D'ERNEE POUR L'ANNEE 2023

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'article L 3132-26 du Code de travail tel que modifié par la loi « Macron »

CONSIDERANT la demande de l'association Art'com d'ouverture les dimanches

CONSIDERANT la nécessité de soutenir le commerce local

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 35

Abstention : 0

Pour : 35

Contre : 0

→ **DONNE** un avis favorable pour 12 ouvertures dominicales sur la commune d'Ernée des magasins, les 15 janvier, 26 février, 2 avril, 25 juin, 2 juillet, 3 septembre, 15 octobre, 26 novembre, 10 décembre, 17 décembre, 24 décembre, 31 décembre 2023.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Mélanie BIDAULT.

Le Président,
Gilles LIGOT.

Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le 22/12/2022



ID : 053-245300355-20221220-DL_2022_192-DE